



*Syndicat de la Base Inter Marché de Levet
Union locale des syndicats Cgt de Bourges
Union départementale des syndicats Cgt du Cher*

Salaires, Sécurité et conditions de travail, dignité et droits syndicaux : de multiples raisons pour se rassembler et agir !

Salaires, les miettes de la direction !

Pour les Employés/Ouvriers :

Une augmentation mensuelle sur le salaire brut, pause comprise :
Niveau I : 34 € - Niveau II : 32 € - Niveau III : 30 € - Niveau IV : 28 €
Soit environ entre 25,50 € et 21 € nets mensuel d'augmentation.

Pour les Agents de maîtrise et Cadres :

une enveloppe globale de 2,4 % de la masse salariale régionale avec des augmentations totalement individualisées.
Ces augmentations seraient applicables sur le bulletin de paye de mars 2008 avec rétroactivité au 1^{er} janvier pour le personnel présent en mars.

De plus, les salariés impactés par l'augmentation de la grille se verront décompter cette part de l'augmentation générale.
Le Président du Conseil d'Administration d'ITM-LI est vraiment dur d'oreille.

Intéressement

La direction attribue un supplément d'intéressement de 240 € brut par salarié en fonction du temps de présence. Ce supplément était budgété dans ses comptes suite au très mauvais résultat de l'intéressement national, afin de d'honorer une partie de ses engagements pris à la fin du conflit de mars 2007, mais aussi pour éviter que cela ne se reproduise.

La CGT s'indigne des augmentations dérisoires proposées par la direction et du mode de distribution. C'est tous les mois que l'on a besoin de faire face à des dépenses de plus en plus lourdes !

La CGT exige de la direction qu'elle prenne en compte les réels besoins des salariés :

- augmentation des salaires digne et à la hauteur des attentes.**
- la revalorisation des différentes primes existantes.**
- la reconnaissance de l'ancienneté, etc...**

Salariés d'ITM-LI : La dernière réunion aura lieu le 28 février

La CGT a décidé d'organiser une **consultation dans toutes les bases** afin que tout le monde se prononce sur les propositions faites par la direction et sur les actions éventuelles à mener pour l'obliger à prendre en compte nos besoins.

Sécurité et hygiène

Le délégué CGT au CHSCT a alerté la direction depuis plus d'un mois sur le non respect des mesures de sécurité sur le site de la base de Levet :

- Certaines personnes de l'entrepôt ont l'autorisation de l'employeur de ne pas respecter des panneaux pourtant très clairs tel que « *port des chaussures de sécurité obligatoire* »
- Certains quais ne sont pas aux normes de sécurité pour les réceptionnaires, les expéditionnaires et les chauffeurs.
- Les portes coupe feu sont fermées alors qu'elles devraient être ouvertes en permanence or elles ne le sont pas. Si par malheur un feu se déclenche dans ces secteurs, comment fait-on pour atteindre les extincteurs.

- Comment le personnel du gel pourrait sortir par la porte de secours sans se blesser.
- Des palettes sont grignotés par des souris.

Sur tous ces points la direction a été informée par écrit mais sa réponse est « *cela n'engage que vous, vous, vous exagérez sur la notion de risque, lesquels sont bien moins graves qu'il n'y paraît* ».

L'aspect financier doit-il primer sur la sécurité des salariés et des consommateurs ?

Face à une direction d'un autre age, faisons respecter les droits des salariés et le droit syndical !

Il y a peu, le syndicat CGT lançait une pétition pour s'opposer au licenciement d'un cadre de notre base. Notre collègue a pourtant servi la base pendant 26 ans en exécutant son travail loyalement et de façon irréprochable et voilà que la direction le jette dehors comme du vulgaire linge sale. Ce n'est certainement pas pour raison professionnelle qu'il a été licencié mais probablement parce qu'il n'avait pas répondu aux attentes de la direction durant la grève.

La pétition lancée par la CGT a recueilli de nombreuses signatures sur notre base. Fathi, notre délégué syndical, a pris l'initiative de la faire parvenir aux magasins adhérents en la mettant dans les casiers des chauffeurs. Elle a été signée dans certains magasins y compris dans l'encadrement. **Alors la direction voit rouge !** Elle convoque notre camarade pour un « entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement ».

Nous avons affaire à une direction d'un autre age car dans la plupart des entreprises, le courrier interne (que ce soit entre les services ou entre les

établissements) est utilisé par les organisations syndicales. De plus, si Fathi est représentant du personnel, il est aussi délégué syndical, c'est-à-dire représentant de la CGT, ce qui l'autorise à intervenir dans et hors de l'établissement.

La direction qui parle de légalité ferait mieux de balayer devant sa porte, elle qui ordonne aux cadres et agents de maîtrise de faire courir le bruit que la CGT voudrait faire fermer la base. La direction tente ainsi de faire jouer à l'encadrement un rôle qui n'est pas le sien. C'est encore pour ça qu'elle a vu rouge suite à la pétition car elle a peur que l'encadrement se joigne encore plus au reste du personnel et il aurait pleinement raison vu les miettes qu'il se voit attribué lui aussi dans les négociations salariales.

La CGT au contraire, défend l'emploi et c'est pour cela qu'elle alerte sur les manquements à la sécurité et à l'hygiène, manquements qui risqueraient d'amener les autorités préfectorales à prendre des mesures graves.

Que la direction balaye donc devant sa porte !

Levet, le 25 février 2008

Pour mes revendications individuelles ou communes à mes collègues, il faut se défendre collectivement.

Pour cela nous avons besoin d'un syndicat Cgt plus fort. **J'adhère à la Cgt.**

NOM, prénom et adresse ou secteur de travail.

Bulletin à remettre à un militant Cgt de votre connaissance

Signature